

COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize avril à 20h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni exceptionnellement au Foyer communal, après convocation légale en date du 8 avril 2021, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Etaient présents : ANTUNES Jaime – BAUDOUIIN Jean-Pierre – BELLONCLE Thierry – BILQUEY Agnès – BORDOT Thierry – CALDEIRA Madeleine - DUPAIN Raymond – GRANDJEAN Noëlle (à partir de 20h05) – JOAQUIM Jean – LAOUFI-SABER Rachida – LARRIERE Liliane – LEJEUNE Agnès – LEROY Hervé (à partir de 20h05) – MILLEROT Jean-Paul – NAIDET Jacinthe - NEDELEC Maryse – NURDIN Michel – PORTEU DE LA MORANDIERE Xavier – LARUE Sabine – ROGER Yves - VALOT Evelyne

Absents : MATHIEU Suzanne

Ont donné procuration : BOUBECHIRA Robila à LEROY Hervé

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h02.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame BILQUEY Agnès ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le registre de présence est transmis aux conseillers municipaux pour signature.

1. Délibération n°2021-18 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 mars 2021

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 mars 2021.

→ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 9 mars 2021.*

20h05 : GRANDJEAN Noëlle et LEROY Hervé font leur entrée à la table du conseil municipal.

2. Délibération n°2021-19 : Approbation du règlement des affouages

Monsieur le Maire laisse la parole à M. DUPAIN Raymond pour présenter le règlement des affouages.

➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement des affouages ci-dessus :*

Commune de Saint-Loup-sur-Semouse Règlement d'affouage

Parcelle : ...

Lot : ...

Plaquette ou périmètre :

Tarifs

Les tarifs sont approuvés chaque année par délibération du Conseil Municipal.

Toute personne à mobilité réduite peut demander à pouvoir bénéficier d'un lot préférentiel. La demande sera adressée au Maire de la commune.

Norme PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) engage une GESTION DURABLE des forêts.

Les mesures exigées ci-dessous ont pour objet de laisser la coupe propre après exploitation (sol propre, nivelé, non tassé) pour faciliter les travaux d'entretien, de plantation, de dégagement des semis, et donc de diminuer les coûts.

1 : Consignes à respecter obligatoirement :

- Exploitation et débardage **interdits le dimanche et jours fériés**. Véhicules de tourisme interdits à l'intérieur des parcelles.
Les quads sont autorisés UNIQUEMENT pour l'exploitation des lots d'affouages.
- Pour réaliser l'exploitation de l'affouage, l'introduction d'engin est interdite dans les parcelles par temps trop humide ou sol non portant.
- Le non-respect du règlement entraîne une amende et l'obligation de remettre en état toutes les dégradations.
- Incinération interdite ; mettre les branchages laissés sur place en tas.
- Pour les fendeuses, les tracteurs sont autorisés à pénétrer dans les parcelles par sol portant (temps sec ou de gel).

2 : Stérage :

- pas de piles de bois contre les arbres ni dans les taches de semis,
 - o Le bois devra être mis en stère pour cubage
 - o **La charbonnette : diamètre de 8 à 10 cm maximum → rangée à part**
 - o Le branchage : de diamètre inférieur à 8 cm → reste sur place
- **les stères devront être obligatoirement mis entre piquets en cas de non-respect de cette règle, la réception ne sera pas effectuée** (hauteur maximale 2m)
- le stockage de bois est interdit le long des chemins et voies forestières (limitation des vols)
- **en cas de désaccord sur le cubage, il sera fait appel à un agent assermenté de L'ONF.**

3 : Débardage : - **aucun débardage avant réception faite par les délégués aux bois.**

- uniquement par sol portant : temps sec ou de gel.

4 : Propreté :

- enlèvement de tout le bois : stères, cassures, cales d'abattage, charbonnettes etc.
- enlèvement de tous les résidus d'exploitation : bidons, bouteilles, ficelles etc.

5 : Responsabilité : l'affouagiste intervenant sous son entière responsabilité doit donc justifier d'une assurance en responsabilité civile ; **une attestation devra être obligatoirement jointe au contrat signé.**

6 : Sécurité : Le port d'équipement adapté est fortement recommandée (casque, gants, combinaison anti-coupure et chaussures de sécurité).

Tout manquement au présent règlement entraînera sans préavis le retrait de l'attribution. Toute réparation des dégradations sera à la charge exclusive de l'affouagiste identifié lors de l'attribution des lots.

Fin d'abattage : XX/XX/20XX

Fin de vidange : XX/XX/20XX

Si certains affouagistes n'ont pas façonné, enlevé, tout ou partie de leurs lots à l'expiration des délais, la commune considère qu'ils auront renoncé au profit de leur part. Une nouvelle vente sera prononcée au profit de la commune.

Nom et prénom de de l'affouagiste :
Date et signature précédée de la mention « bon pour accord » :

• **Contrat fait en deux exemplaires :**

- Un exemplaire à retourner en mairie (daté et signé) **AVANT LE/...../.....** (accompagné de l'attestation d'assurance - responsabilité civile). Le non-respect de ce délai entraîne l'annulation de l'attribution.
- Un exemplaire à conserver par l'affouagiste.

3. Délibération n°2021-20 : Modification de la représentation de la commune au conseil d'administration du collège

Par délibération n°2020-21 du 16 juin 2020, le conseil municipal a désigné M. Thierry BORDOT et Mme Robila BOUBECHIRA pour représenter la commune au conseil d'administration du collège.

Thierry BORDOT souhaite se retirer de cette délégation, et propose que M. Thierry BELLONCLE le remplace.

- ➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions : LAOUFI-SABER Rachida et BILQUEY Agnès), désigne M. Thierry BELLONCLE pour remplacer M. Thierry BORDOT au conseil d'administration du collège André Masson.*

4. Délibération n°2021-21 : Demande de subventions pour l'aménagement de sécurité dans la rue Pierre Curie

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat et du Département pour l'aménagement de sécurité dans la rue Pierre Curie.

L'opération est estimée à 14 952 €HT.

Pour le département, le taux de subvention varie chaque année en fonction de la masse des travaux présentés et de l'enveloppe allouée par l'Etat au département (produit des amendes de police relative à la circulation routière).

Pour l'Etat, il s'agit d'apporter une aide financière aux travaux améliorant la sécurisation des points dangereux.

- ➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions : MILLEROT Jean-Paul et CALDEIRA Madeleine) :*
- *Autorise Monsieur le maire à solliciter les subventions auprès des partenaires.*
 - *Autorise Monsieur le maire à signer tous documents afférents.*

5. Délibération n°2021-22 : Demande de subventions au titre des bordures de trottoir

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département pour l'aménagement des bordures de trottoir : carrefour M. Leroy/Pierre Curie, rue Pierre Curie, place du 16 septembre (parking derrière église).

La subvention du département est de 10 € le mètre linéaire de bordures.

Longueur des bordures concernée est :

- Aménagement du carrefour M. Leroy/Pierre Curie : 180 ml
 - Aménagement de sécurité rue Pierre Curie : 45 ml
 - Aménagement de la place du 16 septembre (parking derrière église) : 35 ml
- Soit au total 260 ml.

L'aide du département est donc estimée à 2 600 €.

➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 contre : MILLEROT Jean-Paul, 1 abstention : CALDEIRA Madeleine) :*

- *Autorise Monsieur le maire à solliciter les subventions auprès des partenaires.*
- *Autorise Monsieur le maire à signer tous documents afférents.*

6. Délibération n°2021-23 : Projet de création d'un jardin partagé solidaire

La commune de Saint-Loup-sur-Semouse porte un projet de création d'un jardin partagé solidaire à proximité de la Manufacture.

L'opération pourrait bénéficier d'une aide de l'Etat à travers l'appel à projet jardins partagés.

Le plan prévisionnel de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES	MONTANT (€ HT)	RECETTES	MONTANT
Installation d'un système de récupération d'eau de pluie	20 000	Etat - AAP Jardins partagés et collectifs	27 450
Clôture du site	8 000		
Abris de jardin	5 000		
Arbre à insecte	1 000	Commune	27 450
Ruche	400		
Bancs et tables	3 000		
Petits matériels	3 000		
Broyeur	3 500		
Motoculteur	2 000		
Equipement de protection	3 000		
Formation, accompagnement	4 000		
Divers	2 000		
TOTAL	54 900		54 900

Il est proposé au conseil d'approuver l'opération et d'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions possibles.

- ➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (1 contre : ANTUNES Jaime, 1 abstention : NEDELEC Maryse) :*
- *approuve le projet de création d'un jardin partagé solidaire,*
 - *adopte le plan prévisionnel de financement présenté ci-dessus,*
 - *autorise Monsieur le maire à solliciter les subventions auprès des partenaires,*
 - *autorise Monsieur le maire à signer tous documents afférents.*

7. Délibération n°2021-24 : Adoption des tarifs communaux 2021

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver les tarifs communaux.

- ➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :*
- *approuve les tarifs communaux ci-dessous pour l'année 2021,*
 - *dit qu'en l'absence de nouvelle délibération, ces tarifs resteront en vigueur les exercices suivants.*

POSTES		EXERCICE 2020	EXERCICE 2021
Place marché (prix au mètre linéaire/jour)	Abonnés	0,70 €	0,70 €
	Non abonnés	1,40 €	1,40 €
Concessions au cimetière (prix au m ²)	15 ans	29,00 €	29,00 €
	30 ans	57,00 €	57,00 €
	50 ans	85,00 €	85,00 €
Annonce funéraire (forfait)		28,00 €	28,00 €
Columbarium	Cube pouvant recevoir 1 urne avec opercules	690,00 €	300,00 €
	Cube pouvant recevoir plusieurs urnes	810,00 €	810,00 €
	Concession 15 ans 50cmx50cm	30,00 €	30,00 €
	Concession 30 ans 50cmx50cm	56,00 €	56,00 €
	Concession 50 ans 50cmx50cm	86,00 €	86,00 €
	Concession 15 ans 120cmx100cm	72,00 €	72,00 €
	Concession 30 ans 120cmx100cm	134,00 €	134,00 €
	Concession 50 ans 120cmx100cm	206,00 €	206,00 €
	Fourniture ancien mini caveau avec plaque granit	215,00 €	215,00 €
	Fourniture nouveau mini caveau avec plaque granit		450,00 €
Foyer communal (par évènement)	Location salle avec vaisselle	210,00 €	210,00 €
	Location salle sans vaisselle	105,00 €	105,00 €
Particuliers et associations extérieures	Entretien	60,00 €	60,00 €
	Caution (location salle)	150,00 €	150,00 €

Foyer communal (par évènement)	Location salle avec vaisselle		Exonérés
	Location salle sans vaisselle		Exonérés
	Entretien (location ponctuelle)		60,00 €
Associations lupéennes	Entretien (location mensuelle)		100,00 €
	Caution (location salle)		150,00 €
Salle François Mitterrand (par jour)	location de la salle	208,00 €	300,00 €
	Mise à disposition d'un régisseur son et lumière pour les animations		150,00 €
	Entretien	60,00 €	60,00 €
	Caution (location salle)		150,00 €
Conservatoire du meuble (par jour)	Location grande salle		450,00 €
	Location grande salle avec loges		600,00 €
	Entretien grande salle		100,00 €
	Location petite salle		200,00 €
	Entretien petite salle		60,00 €
	Caution (location toute salle)		150,00 €
	Mise à disposition d'un régisseur son et lumière pour les animations		150,00 €
Caution pour la mise à disposition de chaises		250,00 €	250,00 €
Location de tonnelle (par unité et par jour)	Lupéens	Exonérés	Exonérés
	Non Lupéens	20,00 €	20,00 €
	Caution Lupéens/non Lupéens	500,00 €	500,00 €
Spectacles de rue (par jour)	Cirques	91,00 €	91,00 €
	Marionnettes	45,00 €	45,00 €
Affouage (prix/stère)	Chêne	7,00 €	7,00 €
	Hêtre	7,00 €	7,00 €
Redevance pour l'occupation du domaine public : terrasses estivales, occasionnelles... (prix au mètre carré)	Commerces lupéennes	Exonérées	Exonérées
	Commerces non lupéennes	5,00 €	5,00 €
Mise à disposition de la nacelle à la demi-journée (incluant mise à disposition d'un agent)		400,00 €	400,00 €
Mise à disposition d'un camion avec chauffeur (par heure)		70,00 €	70,00 €
Mise à disposition d'un employé manutentionnaire ou intervention d'un agent technique (par heure)		40,00 €	40,00 €
Mise à disposition d'un technicien son et lumière pour les animations (par heure)		50,00 €	50,00 €
Montage ou démontage du podium (par heure)		60,00 €	60,00 €

Entretien des espaces verts: mise à disposition du matériel et de personnel	Coût horaire du personnel	16,00 €	16,00 €
	Coût horaire du matériel : Petites maintenances, petites intervention, un personnel technique + outillage de type petit matériel (tondeuse, débroussailleuse, taille haie, matériels électroportatifs, bétonnière ...)	9,00 €	9,00 €
	Coût horaire du matériel : Interventions de moyenne importance, un personnel technique + outillage spécifique de type tondeuse autoporté, camionnette ou véhicule léger...	19,00 €	19,00 €
	Coût horaire du matériel : Entretien spécialisés, un personnel technique + outillage spécifique de type gros matériel (tracteur, tracteur+ Giro broyeur, camion benne...)	30,00 €	30,00 €

8. Délibération n°2021-25 : Validation des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes 2020

Il est proposé au conseil d'adopter les comptes de gestion de l'exercice 2020.

Les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes 2020 transmis par le comptable public, sont en tous points conformes aux comptes administratifs.

➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions : Yves ROGER et Evelyne VALOT), adopte les comptes de gestion de l'exercice 2020.*

9. Délibération n°2021-26 : Approbation du compte administratif du budget principal et des budgets annexes 2020

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes 2020.

Avant le vote des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes, il est procédé à l'élection d'un président de séance, le Maire devant se retirer au moment du vote de cette délibération. Madame GRANDJEAN Noelle est élue pour accomplir cette tâche.

Présentation des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes 2020

→ Le compte administratif 2020 du budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitres	CA 2020	CA 2019	VARIATION CA2020- CA2019	%
011- Charges à caractère général	609 119	652 963	-43 844	-7%
012- Charges de personnel	1 346 732	1 458 748	-112 016	-8%
65- Autres charges de gestion courante	716 295	685 987	30 308	4%
66- Charges financière	42 807	43 484	-677	-2%
67- Charges exceptionnelles	4 147	2 464	1 683	68%
TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 719 100	2 843 646	-124 546	-4%
042 - Opérations d'ordre entre sections	17 778	17 779		
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	2 736 878	2 861 425	-124 546	-4%

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitres	CA 2020	CA 2019	VARIATION CA2020- CA2019	%
Chap.013 Atténuations de charges	82 002	76 292	5 710	7%
Chap.70 Produits des services	164 582	230 097	-65 514	-28%
Chap.73 Impôts et taxes	1 811 671	1 797 726	13 944	1%
Chap.74 Dotations et participations	1 028 719	1 328 396	-299 678	-23%
Chap.75 Autres produits de gestion courante	83 212	70 279	12 932	18%
76 Produits financiers	147	172	-25	-14%
77 Produits exceptionnels	19 521	56 857	-37 336	-66%
TOTAL RECETTES REELLES	3 189 854	3 559 819	-369 966	-10%
Chap.042 Opérations d'ordre entre sections	73	73	0	0%
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	3 189 927	3 559 892	-369 966	-10%

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitres	CA 2020	CA 2019	VARIATION CA2020- CA2019	%
20 Immobilisations incorporelles	9 983	17 807	-7 824	-44%
21 Immobilisations corporelles	508 015	872 009	-363 994	-42%
23 Immobilisations en cours	1 017 674	1 285 200	-267 525	-21%
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 535 672	2 175 015	-639 343	-29%
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0		
13 Subvention d'investissement	0	0		
16 Remboursement d'emprunts	222 217	302 222	-80 005	-26%
26 Participations et créances rattachées à des participations	0	0		
27 Autres immobilisations financières	0	0		
TOTAL DEPENSES REELLES	1 757 889	2 477 237	-719 349	-29%
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	73	73		
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	1 757 962	2 477 310	-719 349	-29%

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitres	CA 2020	CA 2019	VARIATION CA2020- CA2019	%
10- Dotations, fonds divers, réserves	1 264 807	923 041	341 766	37%
13 - Subventions d'investissement reçues	748 253	720 068	28 185	4%
16- Emprunts et dettes assimilées	500 000	422 633	77 368	18%
TOTAL RECETTES REELLES	2 513 060	2 065 742	447 318	22%
040- Opération d'ordre de transfert entre sections	17 778	17 779		
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	2 530 838	2 083 521	447 318	21%

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GRANDJEAN Noelle et se retire pour permettre le vote du compte administratif 2020 du budget principal.

Madame GRANDJEAN met aux voix.

Le compte administratif du budget principal 2020 est adopté à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : Yves ROGER, Evelyne VALOT).

→ Le compte administratif 2020 du budget annexe de l'eau potable

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2020	Fonctionnement	84 708.71	110 738.14	26 029.43
	Investissement	21 305.18	84 764.64	63 459.46
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Fonctionnement	0.00	549 499.49	
	Investissement	0.00	57072.50	
	TOTAL	106 013.89	802 074.77	696 060.88
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	84 708.71	660 237.63	575 528.92
	Investissement	21 305.18	141 837.14	120 531.96
	TOTAL CUMULE	106 013.89	802 074.77	696 060.88

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GRANDJEAN Noelle et se retire pour permettre le vote du compte administratif 2020 du budget annexe de l'eau potable.

Madame GRANDJEAN met aux voix.

Le compte administratif du budget annexe eau potable 2020 est adopté à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : Yves ROGER, Evelyne VALOT).

→ Le compte administratif 2020 du budget annexe de l'assainissement

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2020	Fonctionnement	319 340.39	156 707.92	-162 632.47
	Investissement	37 152.81	32 944.00	-4 208.81
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Fonctionnement	0.00	13 806.79	
	Investissement	0.00	127 282.60	
	TOTAL	356 493.20	330 741.31	-25 751.89
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	319 340.39	170 514.71	-148 825.68
	Investissement	37 152.81	160 226.60	123 073.79
	TOTAL CUMULE	356 493.20	330 741.31	-25 751.89

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GRANDJEAN Noelle et se retire pour permettre le vote du compte administratif 2020 du budget annexe de l'assainissement.

Madame GRANDJEAN met aux voix.

Le compte administratif du budget annexe assainissement 2020 est adopté à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : Yves ROGER, Evelyne VALOT).

→ Le compte administratif 2020 du budget annexe du lotissement Gustave Courbet

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2020	Fonctionnement	46 530.30	44 575.30	-1 955.00
	Investissement	23 618.30	44 493.80	20 875.50
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	En fonctionnement	0.00	8 134.47	
	En investissement	0.00	20106.20	
	TOTAL	70 148.60	117 309.77	47 161.17
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	46 530.30	52 709.77	6 179.47
	Investissement	23 618.30	64 600.00	40 981.70
	TOTAL CUMULE	70 148.60	117 309.77	47 161.17

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GRANDJEAN Noelle et se retire pour permettre le vote du compte administratif 2020 du budget annexe lotissement Gustave Courbet.

Madame GRANDJEAN met aux voix.

Le compte administratif du budget annexe lotissement Gustave Courbet 2020 est adopté à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : Yves ROGER, Evelyne VALOT).

10. Délibération n°2021-27 : Vote des taux d'imposition

L'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a prévu la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette refonte de la fiscalité locale est entrée en vigueur en 2020 et se poursuivra jusqu'en 2023.

A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et pour les EPCI par l'attribution d'une fraction de la TVA nationale.

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

La suppression de la taxe d'habitation entraîne une modification des modalités de vote des taux d'imposition à compter de 2021.

En 2021 et en 2022, les communes et les EPCI n'auront pas à voter de taux de taxe d'habitation.

En matière de TFPB, le nouveau taux de référence pour 2021 sera égal au taux communal majoré du taux de TFPB perçu par le conseil départemental en 2020 (24,48% en Haute-Saône).

Le taux de TFPB 2020 de Saint-Loup-sur-Semouse était de 19,64 %.

Avec la réforme de la fiscalité locale, le taux de TFPB à voter en 2021 est donc de 44,12 %

La constitution du taux de TFPB pour 2021 (taux communal + taux perçu par le conseil départemental en 2020) doit être mentionnée sur la délibération.

Le transfert de la part départementale de TFPB est neutre pour le contribuable. Mais les communes pourront décider de voter un taux égal au taux de référence (maintien de la pression fiscale), ou choisir de voter un taux supérieur ou inférieur au taux de référence (augmentation ou diminution de la pression fiscale).

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le maintien de la pression fiscale en 2021, soit un taux de 44,12 % (cumul des taux communal et départemental)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

Le taux de TFPNB 2020 de Saint-Loup-sur-Semouse était de 42,88 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le même taux pour 2021

➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les taux suivants :*

- *Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) = 44,12 %*
- *Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) = 42,88 %.*

11. Délibération n°2021-28 : Affectation des résultats de l'exercice 2020 et vote du budget principal et des budgets annexes 2021

Il est proposé au conseil municipal de procéder aux affectations suivantes et de se prononcer sur les budgets primitifs 2021 tels que présentés en annexe :

11-1 - Affectation des résultats 2020 :

Au budget principal 2021 :

- Affectation au compte 1068 : 233 148.48 €
- Déficit d'investissement reporté : 705 122.27 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 219 899.71 €

Au budget annexe de l'eau potable 2021 :

- Excédent d'investissement reporté : 120 531.96 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 575 528.92 € €

Au budget annexe de l'assainissement 2021 :

- Excédent d'investissement reporté : 123 073.79 €
- Déficit de fonctionnement reporté : 148 825.68 €

Au budget annexe du lotissement Gustave Courbet 2021 :

- Excédent d'investissement reporté : 40 981.70 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 6 179.47 €

➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (2 contre : Yves ROGER, Evelyne VALOT), approuve ces affectations.*

11.2 - Présentation des budgets primitifs de l'exercice 2021 :

→ Budget principal 2021 :

Le budget principal de la commune est présenté au conseil municipal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitres	BP 2021	CA 2020	VARIATION BP2021- CA2020	%
011- Charges à caractère général	680 300	609 119	71 181	12%
012- Charges de personnel	1 441 500	1 346 732	94 768	7%
65- Autres charges de gestion courante	665 100	716 295	-51 195	-7%
66- Charges financière	51 031	42 807	8 224	19%
67- Charges exceptionnelles	5 000	4 147	853	21%
TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 842 931	2 719 100	123 831	5%
042 - Opérations d'ordre entre sections	13 000	17 778		
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	2 855 931	2 736 878	119 053	4%
023 - Virement section d'investissement	533 791	0		
DEPENSES FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 389 723	2 736 878	652 844	24%

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitres	BP 2021	CA 2020	VARIATION BP2021- CA2020	%
Chap.013 Atténuations de charges	80 000	82 002	-2 002	-2%
Chap.70 Produits des services	256 550	164 582	91 968	56%
Chap.73 Impôts et taxes	1 775 000	1 811 671	-36 671	-2%
Chap.74 Dotations et participations	972 100	1 028 719	-56 619	-6%
Chap.75 Autres produits de gestion courante	76 000	83 212	-7 212	-9%
76 Produits financiers	100	147	-47	-32%
77 Produits exceptionnels	10 000	19 521	-9 521	-49%
TOTAL RECETTES REELLES	3 169 750	3 189 854	-20 104	-1%
Chap.042 Opérations d'ordre entre sections	73	73	0	0%
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	3 169 823	3 189 927	-20 104	-1%
002 Excédent de fonctionnement capitalisé	219 900	0		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 389 723	3 189 927	199 796	6%

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitres	BP 2021	CA 2020	VARIATION BP2021- CA2020	%
20 Immobilisations incorporelles	70 800	9 983	60 817	609%
21 Immobilisations corporelles	648 994	508 015	140 979	28%
23 Immobilisations en cours	1 020 000	1 017 674	2 326	0%
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 739 794	1 535 672	204 122	13%
16 Remboursement d'emprunts	240 000	222 217	17 783	8%
TOTAL DEPENSES REELLES	1 979 794	1 757 889	221 905	13%
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	73	73		
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	1 979 867	1 757 962	221 905	13%
Restes à réaliser	44 529	0		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	705 122	0		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 729 518	1 757 962	971 556	55%

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitres	BP 2021	CA 2020	VARIATION BP2021- CA2020	%
10- Dotations, fonds divers, réserves	441 858	1 264 807	-822 949	-65%
13 - Subventions d'investissement reçues	1 224 365	748 253	476 113	64%
16- Emprunts et dettes assimilées	0	500 000	-500 000	-100%
TOTAL RECETTES REELLES	1 666 224	2 513 060	-846 836	-34%
021- Virement de la section de fonctionnement	533 791			
040- Opération d'ordre de transfert entre sections	13 000	17 778		
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	2 213 015	2 530 838	-317 823	-13%
Restes à réaliser	516 502	0		
RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 729 518	2 530 838	198 679	8%

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.

- Le budget principal de l'exercice 2021 est adopté à la majorité des membres présents et représentés (2 contre : Yves ROGER, Evelyne VALOT).

→ Budget annexe de l'eau potable 2021 :

Le budget annexe de l'eau potable 2021 est présenté au conseil municipal.

EXPLOITATION				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
VOTE	CREDITS VOTES	82 885.70	56 593.58	
REPORTS	RESTE A REALISER 2019	0	0	
	002 RESULTAT REPORTE	0	575 528.92	
TOTAL		82 885.70	632 122.50	549 236.80
INVESTISSEMENT				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
VOTE	CREDITS VOTES	202 476.28	81 944.32	
REPORTS	RESTE A REALISER 2019	0	0	
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	0	120 531.96	
TOTAL		202 476.28	202 476.28	0
TOTAL DU BUDGET		285 361.98	834 598.78	549 236.80

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.

- *Le budget annexe de l'eau potable pour l'exercice 2021 est adopté à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : Yves ROGER, Evelyne VALOT).*

→ Budget annexe de l'assainissement 2021 :

Le budget annexe de l'assainissement 2021 est présenté au conseil municipal.

EXPLOITATION				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
VOTE	CREDITS VOTES	203 973.38	352 799.06	
REPORTS	RESTE A REALISER 2019	0	0	
	002 RESULTAT REPORTE	148 825.68	0	
TOTAL		352 799.06	352 799.06	0.00
INVESTISSEMENT				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
VOTE	CREDITS VOTES	155 837.79	32 764.00	
REPORTS	RESTE A REALISER 2019	0	0	
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	0	123 073.79	
TOTAL		155 837.79	155 837.79	0.00
TOTAL DU BUDGET		508 636.85	508 636.85	0.00

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.

- *Le budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2021 est adopté à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : Yves ROGER, Evelyne VALOT).*

→ Budget annexe du lotissement Gustave Courbet 2021 :

Le budget annexe du lotissement Gustave Courbet_2021 est présenté au conseil municipal.

EXPLOITATION				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
VOTE	CREDITS VOTES	23 618.30	39 715.04	0
REPORTS	RESTE A REALISER 2019	0	0	
	002 RESULTAT REPORTE	0	6 179.47	
TOTAL		23 618.30	45 894.51	22 276.21
INVESTISSEMENT				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
VOTE	CREDITS VOTES	64 600.00	23 618.30	
REPORTS	RESTE A REALISER 2019	0	0	
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	0	40 981.70	
TOTAL		64 600.00	64 600.00	0.00
TOTAL DU BUDGET		88 218.30	110 494.51	22 276.21

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.

- *Le budget lotissement Gustave Courbet pour l'exercice 2021 est adopté à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : Yves ROGER, Evelyne VALOT).*

12. Délibération n°2021-29 : Attribution de subventions aux associations

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les subventions aux associations suivantes :

ORGANISME BENEFICIAIRE	Montant des subventions 2021
CLUB BASKET - FOYER CULTUREL	3 612.00 €
BOXE THAILANDAISE - MULTI BOXES	773.00 €
AUSANGATE - MUR ESCALADE	592.00 €
CLUB GYMNASTIQUE VOLONTAIRE FOYER CULTUREL	270.00 €
SPORTING CLUB ST-LOUP CORBENAY MAGNONCOURT	6 319.00 €
CLUB TENNIS LUPEEN	270.00 €
TENNIS DE TABLE ST-SEBASTIEN	531.00 €
CLUB PETANQUE	270.00 €
CROSS	270.00 €
LE PLATEAU DES ARTISTES	270.00 €
ACCA	400.00 €
GAULE LUPEENNE	600.00 €
COMITE DU JUMELAGE	1 800.00 €
LA FA MI'ZIK	270.00 €
ADMR	500.00 €
ELIAD	500.00 €
ADAPEI	200.00 €
ADIL 70	350.00 €
CIDF 70	700.00 €
PREVENTION ROUTIERE	100.00 €
AMICALE DON DU SANG	350.00 €
CASACHAT	1 000.00 €
COURIR AVEC JOJO	270.00 €
VIE LIBRE	350.00 €
SOUVENIR Français	50.00 €
ANCIENS COMBATTANTS	390.00 €
UNC-AFN	350.00 €
FNACA	250.00 €
FNATH	250.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE FRANCHE COMTE	1 630.00 €

➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les attributions de subventions ci-mentionnées.*

13. Délibération n°2021-30 : Attribution d'une subvention au club de Hand Ball de Saint-Loup – Fougerolles - Aillevillers

M. ROGER Yves se retire du débat et du vote de la présente délibération.

- ➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention de 771 € au club de Hand Ball de Saint-Loup – Fougerolles - Aillevillers*

14. Délibération n°2021-31 : Attribution d'une subvention au Club de Ski Foyer Culturel.

M. BELLONCLE Thierry se retire du débat et du vote de la présente délibération.

- ➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention de 270 € au Club de Ski Foyer Culturel.*

15. Délibération n°2021-32 : Attribution d'une subvention au COMS

M. LEROY Hervé se retire du débat et du vote de la présente délibération.

- ➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention de 270 € au Comité d'Organisation de Manifestations Sportives (COMS).*

16. Délibération n°2021-33 : Attribution d'une subvention aux Pêcheurs du Roupoix

M. NURDIN Michel se retire du débat et du vote de la présente délibération.

- ➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention de 1000 € à l'association des Pêcheurs du Roupoix.*

17. Délibération n°2021-34 : Attribution d'une subvention à l'USAP

Messieurs JOAQUIM Jean et ANTUNES Jaime se retirent du débat et du vote de la présente délibération.

- ➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention de 2 465 € à l'Union Sportive de l'Amicale Portugaise (USAP).*

18. Délibération n°2021-35 : Attribution d'une subvention à l'ACCM

Les conseillers municipaux suivants se retirent du débat et du vote de la présente délibération : LEROY Hervé, GRANDJEAN Noelle, DUPAIN Raymond, CALDEIRA Madeleine.

- ➔ *Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention de 1700 € aux Allés du Conservatoire de la Cité du Meuble (ACCM).*